

## Article

---

« Le vieillissement de la population pénitentiaire du Québec : réflexions à propos des théories et des paradigmes en criminologie »

Pierre Landreville

*Sociologie et sociétés*, vol. 33, n° 1, 2001, p. 53-66.

Pour citer cet article, utiliser l'adresse suivante :

<http://id.erudit.org/iderudit/001408ar>

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

---

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <http://www.erudit.org/apropos/utilisation.html>

---

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : [erudit@umontreal.ca](mailto:erudit@umontreal.ca)



# Le vieillissement de la population pénitentiaire du Québec :

réflexions à propos des théories et  
des paradigmes en criminologie

## **PIERRE LANDREVILLE**

École de criminologie  
Centre international de criminologie comparée  
Université de Montréal  
C.P. 6128, succursale Centre-ville  
Montréal (Québec), Canada H3C 3J7  
Courriel : pierre.landreville@umontreal.ca

**L**A CRIMINOLOGIE SCIENTIFIQUE qui a pris naissance à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle a été avant tout une criminologie du passage à l'acte, une science du comportement criminel. Comme l'a très justement fait remarquer Garland (1985), l'émergence de cette science doit beaucoup à la prison qui était son laboratoire naturel où on pouvait observer le criminel et élaborer des théories sur son comportement. Pendant longtemps la connaissance criminologique s'est développée presque exclusivement dans ce contexte et les théories sur « l'homme criminel » étaient avant tout des théories sur le criminel incarcéré. Les sociologues, de leur côté, ont élaboré des théories sur le comportement criminel en mettant l'accent sur l'anomie (Durkeim, 1897; Merton, 1949), sur les inégalités sociales (Braithwaite, 1979), les conflits de culture (Cohen, 1955), les opportunités différentielles (Cloward et Ohlin, 1960), l'association différentielle (Sutherland, 1947), etc.

Par la suite, plusieurs criminologues et sociologues ont rappelé que le « crime » n'est pas seulement une action, un comportement, mais aussi une réaction, un construit sociojuridique. Puis, grâce, entre autres aux sociologues de la déviance liés à l'interactionnisme symbolique (Becker, 1960) et aux sociologues du conflit (Vold, 1958; Turk, 1969; Quinney, 1970) dans le sillage de Simmel ou de Marx, on a développé une criminologie de la réaction sociale. On s'est alors attardé aux processus de création et d'application de la norme de la loi dans la production de la déviance. La question fondamentale de cette

criminologie n'était plus « pourquoi et comment devient-on criminel? » mais « pourquoi et comment est-on défini comme criminel? ».

L'analyse des taux d'incarcération et de la structure des populations pénitentiaires fait aussi appel à l'un ou l'autre de ces paradigmes. Pour certains, le niveau et la structure de la criminalité expliqueraient les taux et la structure des populations carcérales. Par exemple certains facteurs sociaux ou économiques, tels les transformations sociales rapides, les situations d'anomie, les guerres, le chômage, feraient augmenter les comportements criminels et par le fait même la population carcérale. D'autres privilégient la réaction sociale et pénale, telles les réactions de craintes et de rejet provoquées par des crises économiques, les décisions des législateurs, des juges, des administrateurs pénitentiaires ou de ceux qui se prononcent sur les remises en liberté pour expliquer les fluctuations des populations pénales.

Les recherches que nous avons menées ces dernières années sur les populations des pénitenciers du Québec, nous ont amené à constater un vieillissement prononcé de ces populations. La présentation de certaines de ces données nous donnera l'occasion de confronter ces diverses approches et d'illustrer comment elles peuvent nous aider à saisir la réalité parfois très complexe. Ces données nous aideront aussi à comprendre comment ces diverses approches ne sont pas mutuellement exclusives mais peuvent être parfois complémentaires.

### **I. LES DONNÉES**

Les principales données portent sur les admissions (données de flux) dans les pénitenciers du Québec<sup>1</sup> (peines de deux ans et plus) de 1975 à 2000. Il s'agit des admissions en vertu d'un mandat d'incarcération en excluant les personnes admises une seconde fois durant la même peine, à la suite d'une révocation de la libération conditionnelle par exemple. Les données sur l'âge à l'admission permettent de constater une des transformations les plus radicales et les plus surprenantes dans le domaine pénal, le vieillissement très marqué de la population des pénitenciers du Québec.

Si en 1975, 58 % des personnes admises dans les pénitenciers avaient moins de 25 ans, les personnes de ce groupe d'âge ne représentaient plus que 18 % des admissions en 1999-2000. Par contre, les personnes âgées de 35 ans et plus qui ne constituaient que 13 % des admissions en 1975 formaient 47 % de celles-ci en 1999-2000. Il y a proportionnellement trois fois moins de jeunes et trois fois plus de personnes « âgées » durant cette période. Les données semblent bouleverser beaucoup d'idées reçues sur la criminalité et le comportement criminel et peuvent paraître remettre en question plusieurs théories criminologiques.

Cette transformation radicale de l'âge à l'admission se reflète évidemment, de façon encore plus prononcée, compte tenu de la durée des peines, dans l'âge de la population présente au pénitencier à un moment donné (données de stock).

---

1. Il s'agit de données informatisées fournies par le Service correctionnel du Canada. Nous remercions particulièrement M. Jacques Racicot pour les données de 1992 à 2000.

**TABLEAU 1**  
**Les admissions en vertu d'un mandat d'incarcération dans les pénitenciers du Québec, de 1975 à 2000, selon l'âge à l'admission.**

Année	17-24 ans		25-34 ans		35 ans et plus		Total
	n	%	n	%	n	%	
1975	522	58	267	29	114	13	903
1976	520	56	305	32	111	12	936
1977	634	55	378	33	141	12	1153
1978	651	55	383	32	152	13	1186
1979	487	50	339	35	143	15	969
1980	517	52	341	34	139	14	997
1981	684	53	424	33	183	14	1291
1982	613	51	397	33	190	16	1205
1983	511	45	433	38	191	17	1135
1984	462	45	383	37	190	18	1035
1985	444	40	438	39	236	21	1118
1986	463	39	461	39	260	22	1184
1987	451	37	523	43	243	20	1217
1988	407	31	561	43	333	26	1301
1989	431	33	545	42	329	25	1305
1990	369	29	561	44	338	27	1268
1991	393	28	625	44	388	28	1406
1992	364	27	578	43	408	30	1350
1993	341	25	601	44	427	31	1369
1994	292	22	551	41	487	36	1330
1995	245	20	504	41	493	41	1242
1996	246	20	478	40	474	39	1198
1997	188	18	408	39	450	43	1046
1998	226	19	454	38	518	43	1198
1999	171	18	338	35	454	47	963
<b>Total</b>	10638	36	11276	38	7392	25	29306

**TABLEAU 2**  
**Population au registre des pénitenciers du Québec au 31 mars de 1984 à 2000 selon le groupe d'âge**

Année	24 ans et moins	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	40-49 ans	50 ans et plus	Total
1984	31 %	28 %	17 %	10 %	9 %	4 %	100 %
1993	16 %	23 %	23 %	17 %	16 %	5 %	100 %
2000	10 %	16 %	20 %	19 %	24 %	11 %	100 %

Les informations du tableau 2 portent sur une plus courte période et fournissent plutôt un instantané de la population pénitentiaire (la population du registre au 31 mars), comparativement à celles du tableau précédent. Ici la transformation est encore plus frappante. En quinze ans, les moins de 25 ans sont proportionnellement trois fois moins nombreux (31 % à 10 %) et les 40 ans et plus ont presque triplé (13 % à 35 %). Aujourd'hui plus de la moitié (54 %) des personnes qui séjournent dans les pénitenciers du Québec ont 35 ans et plus.

## II. RÉFLEXIONS À PROPOS DES THÉORIES CRIMINOLOGIQUES

Les hypothèses d'explication des transformations des populations carcérales peuvent relever de deux paradigmes qui, dans ce cas-ci, ne sont pas mutuellement exclusifs. D'une part, certaines des modifications peuvent être expliquées à partir du paradigme du passage à l'acte en faisant appel à des théories comportementales. Dans cette optique, on peut se demander, par exemple, si les délinquants ne commencent pas leur carrière plus tard, s'il y a plus ou moins de personnes qui commettent tels ou tels types d'infractions à certains âges, s'il y a plus ou moins de récidives ou si les carrières criminelles sont plus longues maintenant qu'auparavant (Farrington, 1986).

Cette première explication globale, du sens commun, suppose que si ceux qui entrent au pénitencier sont de plus en plus âgés, c'est que « les criminels » sont de plus en plus vieux. On postule implicitement et un peu naïvement que la population incarcérée n'est qu'un reflet de la criminalité. On verra que ce n'est pas le cas et que la question est beaucoup plus complexe.

Si on favorisait cette explication, on devrait expliquer pourquoi la situation québécoise se comporte d'une façon si atypique en allant à l'encontre d'une constatation très générale (Farrington, 1986; 1990) selon laquelle la prévalence de la criminalité traditionnelle ou le pourcentage des personnes qui commettent des infractions est plus élevé chez les adolescents et les jeunes adultes.

D'autre part, on peut privilégier des explications relevant du paradigme de la réaction sociale pour expliquer les modifications observées. Ici, on se demande plutôt s'il y a eu des modifications des politiques ou des pratiques de renvoi au système pénal, de répression par la police ou d'application des peines. Par exemple, n'a-t-on pas tendance à moins incarcérer les jeunes qu'auparavant? Ne bénéficient-ils pas plus de solutions de rechange à l'incarcération, lors de leurs premières condamnations? Ne prononce-t-on pas des peines plus sévères à l'égard des récidivistes ou de ceux qui sont reconnus coupables de certaines infractions? Nous tiendrons compte de ces deux ordres de question, même si nous croyons que pour la compréhension de l'évolution des populations pénitentiaires (deux ans et plus) où le flux est peu considérable relativement au nombre d'infractions commises, la perspective de la réaction sociale a une plus grande valeur explicative.

Par ailleurs, le vieillissement observé reflète deux phénomènes différents. D'une part, de 1975 à 2000 il y a de moins en moins de jeunes de moins de 25 ans qui entrent au pénitencier et, d'autre part, le nombre de ceux âgés de 35 ans et plus augmente

régulièrement jusqu'en 1995 pour diminuer légèrement par la suite. Malgré cette baisse en chiffre absolu, leur proportion par rapport à l'ensemble des admissions continue à augmenter puisqu'à partir de 1992, il y a une diminution constante du nombre total des admissions (tableau 1). Ces deux phénomènes doivent être étudiés séparément.

## A. La diminution des jeunes (17 à 24 ans)

### 1. L'hypothèse démographique

L'hypothèse démographique courante concernant les populations carcérales stipule que les taux d'incarcération (flux) et de détention (stock) varient en fonction de la proportion des jeunes adultes dans la population générale. Cette hypothèse s'appuie sur la constatation que chacun des groupes d'âge ne participe pas également à la production d'actes délictueux. Comme l'a répété Farrington (1986), la prévalence de la criminalité traditionnelle ou le pourcentage de personnes qui commettent des infractions dans chaque groupe d'âge est plus élevée chez les adolescents et les jeunes adultes.

Il s'ensuit qu'une proportion plus élevée de jeunes dans une société entraînerait une hausse du taux de criminalité et éventuellement du taux d'incarcération. En 1988, Blumstein affirmait que les changements démographiques ont été un facteur déterminant dans la hausse des taux d'incarcération aux États-Unis depuis 1975 : « la transformation de la structure de la population des États-Unis qui a fait en sorte que la génération du baby-boom s'est retrouvée à l'âge où il y a plus de chances d'être emprisonné » (p.237).

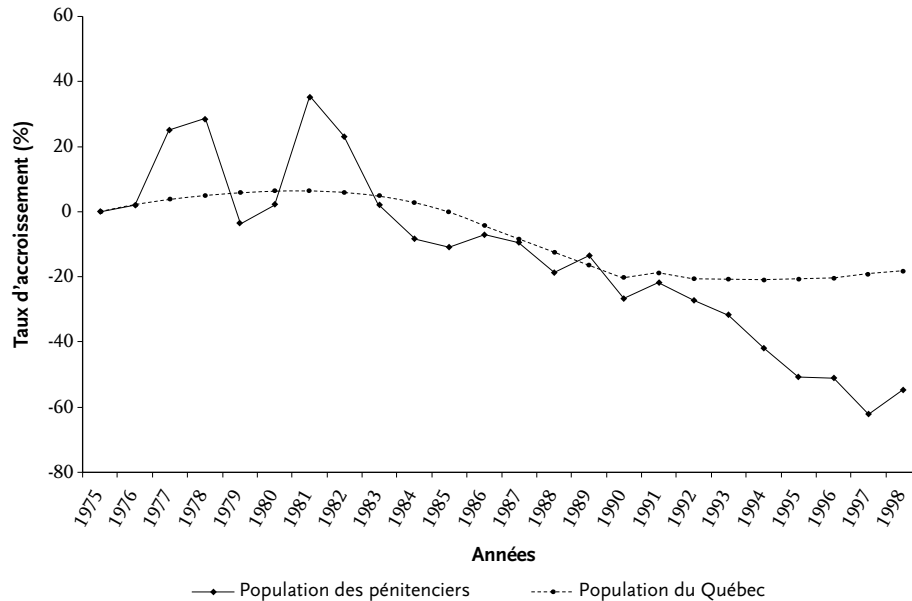
Toutefois, dans cette même étude, l'auteur prédisait une diminution du recours à l'incarcération vers 1994 suite au vieillissement de la population. Mais l'usage de l'emprisonnement ne cesse de croître aux États-Unis. Dans la même veine, un document de travail des Services correctionnels du Québec (1986) prédisait également, en se basant sur les mêmes fondements, une diminution des taux d'incarcération après 1984. Ici aussi, malgré un vieillissement important de la population québécoise, on n'observe aucune décroissance importante des taux d'incarcération et de détention depuis 1984 (Laplante, 1993; Meloche, 1993). Par ailleurs, Zimring et Hawkins (1991) ont noté qu'à certaines périodes, dans les années 1960 par exemple, les taux d'emprisonnement diminuaient aux États-Unis tandis que la population des jeunes adultes était en croissance.

Cette hypothèse ne s'est pas avérée et il n'y a pas eu de diminution de la population des pénitenciers, sauf durant les toutes dernières années. On peut néanmoins se demander si la diminution des jeunes dans la population pénitentiaire n'est pas qu'un reflet de la diminution de ce groupe d'âge dans la population générale. S'il y a proportionnellement de moins en moins de jeunes dans la population du Québec et surtout si leur nombre décroît, en chiffre absolu, comme c'est le cas à partir de 1985, il serait normal qu'ils diminuent dans la population pénitentiaire

Pour vérifier cette hypothèse, nous avons mis en parallèle, au graphique 1, l'évolution des taux d'accroissement des admissions pénitentiaires et de la population du Québec des 17-24 ans depuis 1975. À l'annexe AI on retrouve les données et la valeur de

GRAPHIQUE 1

## Taux d'accroissement des populations des 18-24 ans au Québec de 1975 à 1998



«l'écart inexplicable» entre ces deux taux<sup>2</sup>. Cet écart représente la portion des fluctuations des admissions qui ne peut être attribuée aux variations démographiques globales. Plus cet écart est important, moins les variations de la population pénitentiaire pour ce groupe d'âge, peuvent être expliquées par l'évolution de la population du Québec.

Puisque la population des pénitenciers est numériquement beaucoup moins importante que la population du Québec, il est normal que les taux d'accroissement représentent des écarts de fluctuation beaucoup plus prononcés que dans la population générale. Si on exclut les écarts plus marqués de 1977, 1978, 1981, 1982, l'évolution des taux de la population pénitentiaire des 17-24 ans correspond assez bien avec celle de la population du Québec de 1975 à 1992. Par la suite, l'écart se creuse de plus en plus. La population des jeunes au pénitencier décroît beaucoup plus rapidement que celle du Québec. Si cette hypothèse purement démographique semble rendre assez bien compte de l'évolution des populations pénitentiaires des 17-24 ans pendant les quinze premières années, d'autres explications doivent venir à la rescousse pour comprendre la brusque chute de cette population dans les années 1990.

## 2. L'hypothèse comportementale

On peut tenter d'expliquer la diminution des admissions des jeunes au pénitencier, surtout depuis 1990, en avançant que les jeunes sont de moins en moins criminels. Compte tenu que les jeunes de moins de 25 ans admis au pénitencier sont relativement

2. Nous remercions Guy Cucumel, professeur à l'UQÀM, pour l'aide apportée lors de cette analyse.

TABLEAU 3

**Hommes accusés de vol qualifié (avec armes à feu) au Québec et jeunes de moins de 25 ans admis dans les pénitenciers du Québec de 1975 à 1998.**

Année	A N d'hommes admis pour vol qualifié	B N des moins de 25 ans admis pour vol qualifié	C % des moins de 25 ans admis pour vol qualifié	D N des admissions totales des moins de 25 ans	E % des admissions totales des moins de 25 ans
1975	1 241	309	25 %	522	59 %
1976	1 106	307	28 %	520	59 %
1977	1 136	352	31 %	634	56 %
1978	1 203	368	31 %	651	57 %
1979	1 210	303	25 %	487	67 %
1980	1 220	285	23 %	517	55 %
1981	1 273	321	25 %	684	47 %
1982	1 333	298	22 %	613	49 %
1983	913	232	25 %	511	45 %
1984	737	216	29 %	462	47 %
1985	865	168	19 %	444	38 %
1986	813	204	25 %	463	44 %
1987	842	181	21 %	451	40 %
1988	756	167	22 %	407	41 %
1989	914	132	14 %	431	31 %
1990	758	140	18 %	369	38 %
1991	1 064	161	15 %	393	41 %
1992	908	141	15 %	364	39 %
1993	761	126	17 %	341	37 %
1994	583	95	16 %	292	33 %
1995	498	72	15 %	245	29 %
1996	526	79	15 %	246	32 %
1997	420	47	11 %	188	25 %
1998	331	63	19 %	226	28 %

peu nombreux (moins de 400 par année depuis 1990) par rapport à tous les jeunes qui commettent des infractions criminelles, cette hypothèse de la diminution de la criminalité dans ce groupe d'âge a peu de valeur explicative.

### 3. La diminution de certains types d'infractions

Par contre il est évident, et les données le confirment, que seules certaines infractions criminelles sont jugées assez graves pour justifier l'incarcération de jeunes de moins de 25 ans pour une durée de deux ans et plus. En effet, de 1975 à 1980, au début de la période analysée, environ 80 % des jeunes admis au pénitencier au Québec avaient été reconnus coupables de deux types d'infractions : vol qualifié (60 %) et introduction par effraction (20 %).

Durant la période étudiée, on observe une diminution radicale d'une de ces infractions : le vol qualifié perpétré au moyen d'une arme à feu. Les données du tableau 3 nous permettent de constater en premier lieu (colonne A) une diminution continue et prononcée du nombre d'hommes accusés de vol qualifié au moyen d'une arme à feu au Québec de 1975 à 1998. Il y a aussi une tendance semblable concernant les jeunes de moins de 25 ans incarcérés au pénitencier suite à une condamnation pour vol qualifié (colonne B). Ces derniers représentent, par ailleurs, un pourcentage de moins en moins important de tous les hommes accusés de vol qualifié au moyen d'une arme à feu (colonne C). Enfin, le vol qualifié est une infraction de moins en moins importante quant à l'incarcération au pénitencier des moins de 25 ans (colonne E). Si cette infraction était responsable d'environ 60 % des incarcérations au pénitencier des moins de 25 ans dans les années 1970, elle comptait pour moins de 30 % de celles-ci à la fin de la période.

Ces constatations peuvent s'expliquer par trois types d'hypothèses qui ne sont pas mutuellement exclusives et qui, dans ce cas-ci, peuvent toutes trois rendre compte d'une partie du phénomène. Tout d'abord, la diminution relative des jeunes dans la pyramide d'âge peut expliquer tant la diminution en nombre absolu du nombre de jeunes incarcérés pour vol qualifié (colonne B) que celle de leur poids relatif par rapport aux hommes accusés de vol qualifié au moyen d'une arme à feu (colonne C). L'hypothèse comportementale pourrait aussi être évoquée. Les jeunes, tout comme tous les hommes, commettent moins de vols qualifiés au moyen d'une arme à feu qu'il y a vingt ans. Pour des raisons qu'il faudrait comprendre, ce type d'infraction est en chute libre. Troisièmement, il n'est pas à exclure que la réaction pénale se soit modifiée pour ce groupe d'âge en particulier et que les jeunes qui commettent ce type d'infraction soient moins fréquemment condamnés au pénitencier qu'auparavant.

Le même raisonnement pourrait s'appliquer aux introductions par effraction, mais, compte tenu que les jeunes de moins de 25 ans admis au pénitencier pour introduction par effraction représentent moins de 2 % de tous les hommes accusés de ce type d'infraction, et que cette infraction n'est responsable que de 20 à 30 % des admissions au pénitencier des jeunes, l'impact serait beaucoup moins important, et l'analyse sensiblement moins pertinente.

### **B. L'augmentation des plus âgés (35 ans et plus)**

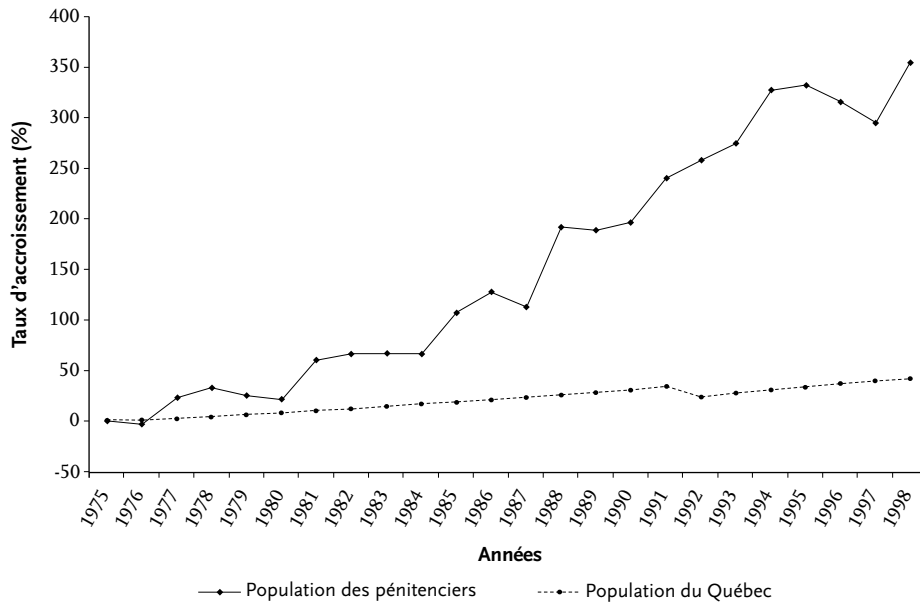
Les personnes de 35 ans et plus représentent une proportion de plus en plus grande des admissions dans les pénitenciers du Québec. Si elles ne représentaient que 13 % des admissions en 1975, elles constituaient 47 % de celles-ci en 1999-2000 (tableau 1). Ce groupe d'âge forme maintenant la moitié de la population pénitentiaire et ce nouveau phénomène semble, du moins à première vue, remettre en cause nombre de théories du passage à l'acte en criminologie.

#### *L'hypothèse démographique*

L'augmentation des 35 ans et plus dans les pénitenciers pourrait s'expliquer uniquement par le vieillissement de la population du Québec, si les taux d'accroissement étaient

GRAPHIQUE 2

## Taux d'accroissement des populations des 35-54 ans au Québec de 1975 à 1998



les mêmes dans les deux populations. Ce n'est pas le cas. Dans ce groupe d'âge, celui de la population pénitentiaire croît beaucoup plus rapidement que celui de la population en général. On peut constater, au graphique 2, que si le taux d'accroissement de la population du Québec est de 41,60, entre 1975 et 1998, celui de la population pénitentiaire est de 354,39, ce qui laisse un écart inexplicable de 312,78 %<sup>3</sup> L'hypothèse démographique a donc un poids négligeable dans la compréhension de l'accroissement des 35 ans et plus au pénitentier, contrairement à ce que nous avons vu (graphique 1) dans le cas des moins de 25 ans.

#### L'hypothèse comportementale

Les théories qui privilégient le comportement délinquant pour expliquer la relation entre l'âge et la criminalité ont surtout mis l'accent sur l'analyse de la poursuite ou de l'arrêt des carrières criminelles (Farrington, 1986, 1990; Gottfredson et Hirschi, 1990; Ouimet et LeBlanc, 1996). Plus rarement, les auteurs évoquent les délinquants sur le tard (Moberg, 1953, Cormier *et al.*, 1961; Goetting, 1983), ceux que Cormier *et al.* ont appelé *latecomers to crime*.

Malheureusement, cependant, les théories concernant les carrières criminelles portent surtout sur la transition entre l'adolescence et l'âge adulte. Quant aux théories explicatives du désistement d'une carrière criminelle, Ouimet et LeBlanc (1996) les divisent en deux types : le modèle de maturation et le modèle situationnel. Le premier met

3. On retrouve ces données détaillées à l'annexe A2.

l'accent sur le processus naturel de maturation, tandis que le second tient compte, par exemple, des opportunités, des occasions de se réaliser par des moyens légitimes ou de se réinsérer socialement. D'autres auteurs s'intéressent spécifiquement aux facteurs qui favorisent l'arrêt de l'agir délinquant. Cormier *et al.* (1959) parlent, par exemple, de point de saturation : « Le criminel d'habitude, confronté à des moments compulsifs suivis de périodes de désappointement, en vient à se demander s'il peut obtenir de la satisfaction et une diminution de sa tension par la criminalité. C'est ce que nous appelons le point de saturation » (p.40). Ces théories semblent fortement remises en cause par nos données, si on postule un peu naïvement que la population carcérale est le reflet des comportements délinquants et que les délinquants plus âgés sont des délinquants qui poursuivent une carrière criminelle. La réalité n'est pas si simple.

L'explication comportementale de la présence d'un nombre important de personnes relativement âgées parmi celles admises au pénitencier doit aussi tenir compte des « délinquants sur le tard » qui commettent une première infraction sérieuse après trente ou trente-cinq ans. Contrairement à ce qu'on serait porté à croire spontanément environ les deux tiers des personnes admises au pénitencier à 35 ans et plus le sont pour la première fois. La majorité des personnes « âgées » admises ne sont pas des délinquants « de carrière » et l'augmentation significative des 35 ans et plus doit surtout porter sur les *délinquants sur le tard* et l'analyse doit très bien distinguer ces deux sous-groupes.

#### *Les récidivistes et les délinquants sur le tard*

Au tableau 4 nous comparons : a) les pourcentages de certaines infractions à l'admission de la population totale des pénitenciers; b) ceux des personnes de 35 ans et plus incarcérées au pénitencier pour la première fois; et c) ceux de ce groupe d'âge qui

TABLEAU 4

#### Les tendances générales des pourcentages de l'infraction principale à l'admission dans les pénitenciers du Québec, de 1975 à 1999.

Infraction	Total des admissions	35 ans et plus aucun pénitencier antérieur	35 ans et plus au moins un pénitencier antérieur
Meurtre, homicide involontaire	Moyenne : 6%	> 11% à 7%	Moyenne : 6%
Vol qualifié	> 40% à 25%	Moyenne : 11%	< 20% à 30%
Cambriolage	> 19% à 10%	Moyenne : 5%	> 18% à 6%
Infraction sexuelle	< 6% à 11%	< 10% à 23%	Moyenne : 8%
Drogues	Moyenne : 14%	Moyenne : 23 (15-30)	Moyenne : 10%
Infraction contre les biens sans violence	> 7% à 4%	Moyenne : 10% (> 20% à 6%)	> 18% à 4%

avaient déjà été incarcérés au pénitencier au moins une fois. On peut constater que ces groupes sont forts différents.

Si les vols qualifiés diminuent (>) considérablement de 40 % à 25 % pour toutes les admissions, durant cette période, ils restent relativement stables (moyenne de 11 %) mais trois fois moins importants chez les délinquants sur le tard, tandis qu'ils augmentent (<) de 20 % à 30 % chez les récidivistes « âgés ». Les cambriolages et les infractions contre les biens sans violence sont en chute libre dans tous les groupes, sauf les cambriolages qui restent stables et peu importants (5 %) chez les délinquants sur le tard. Les infractions relatives aux drogues sont relativement stables, sauf chez les délinquants sur le tard où elles fluctuent de 15 % à 30 % en constituant une moyenne de 23 % particulièrement élevée par rapport aux autres groupes. Enfin, les admissions pour des infractions sexuelles doublent, sauf chez les « vieux » récidivistes où elles sont stables à un niveau relativement bas (8 %).

Somme toute, les récidivistes âgés sont de plus en plus incarcérés pour des vols qualifiés et de moins en moins pour des infractions contre les biens sans violence, alors que les délinquants sur le tard sont surtout incarcérés pour des infractions relatives aux drogues et de plus en plus pour des infractions à caractère sexuel. Durant la dernière décennie, presque la moitié d'entre eux (47 %) étaient incarcérés pour l'une ou l'autre de ces catégories d'infractions. On doit aussi souligner que, depuis dix ans, 37 % des délinquants de 50 ans et plus qui entrent au pénitencier pour la première fois ont été condamnés pour une infraction sexuelle.

En ce qui concerne les récidivistes âgés, tant des théories sur le comportement criminel que des théories de la réaction sociale et pénale peuvent être évoquées pour expliquer les fluctuations dans les admissions de ce groupe. Il n'est pas impossible que ces personnes commettent plus de vols qualifiés qu'auparavant, que certaines poursuivent plus longtemps leur carrière criminelle, et que par ailleurs elles délaissent de plus en plus les infractions contre les biens sans violence. Il nous apparaît cependant plus fructueux de faire l'hypothèse que ces constatations soient le reflet des politiques pénales actuelles où on souhaite punir plus sévèrement les délinquants violents, particulièrement s'ils sont récidivistes, et être moins sévère pour les infractions qui n'impliquent pas de violence.

L'augmentation des délinquants sur le tard au pénitencier est directement reliée à l'augmentation des délinquants sexuels dans ce groupe. Il semble peu probable qu'on puisse avoir recours à des théories comportementales pour expliquer ce phénomène. On ne voit pas pourquoi les personnes de 35 ans et plus seraient plus déviantes au point de vue sexuel qu'auparavant, pourquoi il y aurait plus de « vieux maniaques sexuels » que par le passé. Par contre, la réprobation sociale s'est nettement accentuée par rapport à ces comportements. Les débats entourant les modifications du *Code criminel* à ce sujet (Loss, 1990), les amendements au *Code criminel* de 1983 (Projet de loi c-127) ainsi que leurs applications (Roberts et Pires, 1992; Roberts et Mohr, 1994) en témoignent. Plus de délinquants sexuels sont accusés et ils risquent plus qu'auparavant de se mériter une peine de plus de deux ans. Les politiques de répression contre les trafiquants de drogues peuvent aussi faire en sorte que des personnes impliquées dans ce type de

commerce se retrouvent au pénitencier même pour une première condamnation. Les modalités de la réaction sociale et pénale peuvent donc expliquer en grande partie l'augmentation des délinquants sur le tard dans les pénitenciers du Québec.

### CONCLUSION

Nous avons constaté un vieillissement considérable de la population des pénitenciers du Québec durant le dernier quart de siècle. Ce phénomène est provoqué tant par une diminution très marquée des admissions de personnes de moins de 25 ans que par une augmentation presque aussi spectaculaire des personnes de 35 ans et plus. Ces données nous ont fourni l'occasion d'examiner la valeur explicative des différents paradigmes en criminologie.

En premier lieu, l'explication spontanée du « sens commun », qui est aussi celle de la criminologie du passage à l'acte, selon laquelle la population des pénitenciers vieillit parce que les délinquants sont de plus en plus âgés, semble généralement peu satisfaisante dans ce cas-ci. La situation est plus complexe et les explications doivent faire appel à plusieurs modèles différents et parfois complémentaires.

Tout d'abord l'hypothèse démographique peut expliquer en grande partie la diminution des admissions de jeunes détenus. Au moins jusqu'au début des années 1990, la diminution des jeunes de 17 à 25 ans dans la pyramide des âges peut rendre compte en grande partie de leur diminution dans la population pénitentiaire. Par contre, cette hypothèse est peu utile pour expliquer la croissance des admissions des 35 ans et plus. Ces admissions croissent beaucoup plus rapidement que la population de ce groupe d'âge dans la population québécoise.

Une explication comportementale associée à une compréhension de la réaction pénale à l'égard de certains comportements aide à saisir la dynamique de la diminution des admissions des jeunes après 1990. La diminution marquée de deux comportements criminels, le vol qualifié au moyen d'une arme à feu et les introductions par effraction, comportements qui peuvent justifier des condamnations de jeunes adultes à des peines de 2 ans, aide à comprendre la diminution de ce groupe d'âge au pénitencier durant la dernière décennie.

Il est difficile de pondérer le poids relatif des explications comportementales et de la réaction sociale et pénale pour expliquer l'augmentation des vols qualifiés et la diminution des infractions contre les biens sans violence chez les récidivistes « âgés ». Par contre, le paradigme de la réaction sociale fournit des hypothèses d'explication très satisfaisantes pour comprendre l'augmentation des délinquants sur le tard dans les pénitenciers et l'augmentation importante des infractions sexuelles dans ce groupe au cours de la période étudiée.

Si les explications relatives aux comportements délinquants ne sont pas à écarter pour analyser le vieillissement des populations carcérales, il semble bien, qu'au moins dans le cas de la population étudiée, les décisions des législateurs, de ceux qui élaborent les politiques pénales, et d'autres acteurs pénaux, tels les juges, jouent un rôle primordial dans les modifications de l'incarcération et de la structure des populations carcérales. ◀

## RÉSUMÉ

Pendant longtemps la criminologie s'est intéressée presque exclusivement à l'étude du comportement criminel. Par la suite, grâce, entre autres aux sociologues de la déviance liés à l'interactionnisme symbolique et aux sociologues du conflit, on a développé une criminologie de la réaction sociale. L'analyse des taux d'incarcération et de la structure des populations pénitentiaires fait aussi appel à l'un ou l'autre de ces paradigmes. Les recherches que nous avons menées ces dernières années sur les populations des pénitenciers du Québec, nous ont amené à constater un vieillissement prononcé de ces populations. La présentation de certaines de ces données donnera l'occasion de confronter ces diverses approches, d'illustrer comment elles peuvent nous aider à saisir la réalité parfois très complexe et de démontrer comment elles ne sont pas mutuellement exclusives mais peuvent être parfois complémentaires.

## SUMMARY

Criminology has dealt for some time almost exclusively with the study of criminal behaviour. More recently, thanks to sociologists of deviance with their link to symbolic interactionism and to sociologists of conflict, among others, a criminology of social reaction has developed. Analysis of the rates of incarceration and of the structure of prison populations resorts to one or the other of these two paradigms. The research that we have carried out in recent years on prison populations in Quebec has revealed a pronounced aging of these populations. Presentation of some of our research data permits us to confront various approaches, and to illustrate how these approaches can assist us in understanding what is occasionally a very complex reality, and to show how they are not mutually exclusive, but sometimes complementary.

## RESUMEN

Durante mucho tiempo la criminología se interesó casi exclusivamente al estudio del comportamiento criminal. Luego, gracias entre otras cosas a los sociólogos de la desviación ligados al interaccionismo simbólico y a los sociólogos del conflicto, se desarrolló una criminología de la reacción social. El análisis de las tasas de encarcelación y de la estructura de las poblaciones penitenciarias solicita uno u otro de esos paradigmas. Las investigaciones que hemos llevado a cabo los últimos años en los penitenciaros del Quebec, nos hacen constatar un envejecimiento de esas poblaciones. La presentación de ciertos de esos datos nos dará la ocasión de confrontar esas diversas perspectivas teóricas, de ilustrar como ellas pueden ayudarnos a comprender la realidad, a veces muy compleja, y demostrar que ellas no son mutuamente excluyentes sino a veces complementarias.

## BIBLIOGRAPHIE

- BECKER, H. S. (1960), *Outsiders*, New York, The Free Press.
- BLUMSTEIN, A. (1988), « Prison Populations: A System Out of Control », in M. TONRY et N. MORRIS, *Crime and Justice: A Review of Research*, vol. 10, Chicago, University of Chicago Press, p. 231-66.
- BRAITHWAITE, J. (1979), *Inequality, Crime and Public Policy*, London, Routledge and Kegan Paul.
- CLOWARD, R. A. et L. E. OHLIN (1960), *Delinquency and Opportunity*, New York, The Free Press.
- COHEN, A. K. (1955), *Delinquency Boys*, Glencoe, The Free Press.
- CORMIER, B., M. KENNEDY, J. SANGOWIZ et M. TROTTIER (1959), « The Natural History of Criminality and Some Tentative Hypotheses on its Abatement », *Revue canadienne de criminologie*, vol. 1, n° 4, p. 35-49.

- CORMIER, B., M. KENNEDY, J. SANGOWIZ et M. TROTTIER (1961), « The Latecomer to Crime », *Revue canadienne de criminologie*, vol. 3, n° 1, p. 2-17.
- DURKHEIM, E. (1897), *Le suicide : étude de sociologie*, Paris, PUF.
- FARRINGTON, D. P. (1986), « Age and Crime », in M. TONRY et N. MORRIS, *Crime and Justice*, vol. 7, Chicago, University of Chicago Press, p. 189-250.
- FARRINGTON, D. P. (1990), « Age, Period, Cohort of Offending », in D. M. GOTTFREDSON, R. V. CLARKE, *Policy and Theory in Criminal Justice*, Aldershot, Avebury, p. 51-75.
- GOETTING, A. (1983), « The Elderly in Prison: Issues and Perspectives », *Journal of Research in Crime and Delinquency*, vol. 22, n° 2, p. 291-309.
- GOTTFREDSON, M. R. et T.A. HIRSCHI (1990), *A General Theory of Crime*, Stanford, Calif., Stanford University Press.
- LAPLANTE, P. (1993), *Évolution et transformation des populations pénitentiaires du Québec de 1972 à 1991*, Université de Montréal, École de criminologie, Mémoire.
- OUMET, M. et M. LEBLANC (1996), « The Role of Life Experiences in the Continuation of the Adult Criminal Career », *Criminal Behavior and Mental Health*, vol. 6, n° 1, p. 73-97.
- LOSS, M. (1990), « Feminism and Rape Law Reform », in L. GELSTHORPE et A. MORRIS, *Feminist Perspectives in Criminology*, Philadelphie, Open University Press.
- MELOCHE, K. (1993), *L'évolution et les transformations des populations carcérales sous juridiction provinciale au Québec de 1977 à 1991*, Université de Montréal, École de criminologie, Mémoire.
- MERTON, R. K. (1949), *Social Theory and Social Structures*, New York, The Free Press.
- MOBERG, D. O. (1953), « Old Age and Crime », *Journal of Criminal Law and Criminology*, vol. 43, p. 764-776.
- QUINNEY, R. (1970), *The Social Reality of Crime*, Boston, Little Brown.
- ROBERTS, J. et R. MOHR (éd.) (1994), *Confronting Sexual Assault. A Decade of Legal and Social Change*, Toronto, University of Toronto Press.
- ROBERTS, J. et A. P. PIRES (1992), « Le renvoi et la classification des infractions d'agression sexuelle », *Criminologie*, vol. xxv, n° 1, p. 27-64.
- SERVICES CORRECTIONNELS DU QUÉBEC (1986), *Cadre de planification de la capacité correctionnelle*, Québec, Ministère du Solliciteur général du Québec.
- SUTHERLAND, E. H. (1947), *Criminology*, 4<sup>e</sup> éd. Philadelphia, Lippincott.
- TURK, A. T. (1969), *Criminality and Legal Order*, Chicago, Rand McNally.
- VOLD, G. B. (1958), *Theoretical Criminology*, New York, Oxford University Press.
- ZIMRING, F. et G. HAWKINS (1991), *The Scale of Imprisonment*, Chicago, University of Chicago Press.